



Demande de report de service

Raisons liées aux études ou à la formation professionnelle

Vous pouvez vous servir du présent formulaire si, pour l'une des raisons suivantes, vous ne pouvez pas vous acquitter de vos obligations en matière d'affectations ou accomplir une affectation à laquelle vous avez été convoqué :

- vous devez passer un **examen important** pendant l'affectation ou dans les trois mois qui suivent ;
- vous suivez une formation scolaire ou professionnelle dont l'interruption entraînerait des **inconvenients insupportables**.

Nota bene :

- Envoyez **tout de suite** la demande de report de service accompagnée des moyens de preuve au centre régional pour examen.
 - Vos obligations légales sont valables tant que la décision relative à la demande n'a pas été rendue. Vous êtes donc tenu de rechercher des possibilités d'affectation adaptées si vous avez des jours de service à accomplir ou de vous présenter à l'affectation à laquelle vous avez été convoqué.
 - Les reports de service sont en général accordés pour une année, ce qui vous donne le temps de vous organiser de manière à rattraper l'année suivante l'affectation qui a été reportée.
 - Vous trouverez des renseignements sur les affectations que vous êtes tenu d'accomplir dans la rubrique Mon E-ZIVI du portail de prestations du service civil sur www.zivi.admin.ch.
 - Nous attirons votre attention sur le fait que, pour chaque année au cours de laquelle vous êtes soumis à l'obligation d'effectuer une affectation et n'accomplissez pas au moins 26 jours de service imputables, vous devez vous acquitter d'une taxe d'exemption de l'obligation de servir. Le montant de cette taxe vous sera toutefois remboursé une fois que vous aurez effectué tous les jours de service ordonnés. Cela ne vous libère pas de l'obligation d'accomplir vos affectations. Les périodes de service reportées doivent toujours être rattrapées.
 - Faire des études ou suivre une formation ne signifie pas forcément qu'il faut reporter vos obligations en matière d'affectations. Vous devez organiser vos études ou votre formation de manière à pouvoir vous acquitter de vos obligations. Il arrive qu'il soit nécessaire d'interrompre ses études ou sa formation pour faire le service civil.
 - Veuillez vous adresser au service compétent de l'établissement auprès duquel vous vous formez pour savoir quelle est la meilleure manière d'interrompre vos études ou votre formation (congé, suspension de l'immatriculation, etc.)
 - Nous vous recommandons de faire votre affectation longue ou le plus de jours de service possible avant le début de vos études ou de votre formation afin de pouvoir ensuite vous y consacrer pleinement.
- Interrompre les études ou la formation pendant 26 jours est toujours considéré comme supportable. Une interruption plus longue en vue d'accomplir le service civil peut aussi être nécessaire et supportable.

Tournez, s'il vous plaît !

1. Requérant

N° de civiliste

Nom

Prénom

Rue N°

Code postal Lieu

Tél.

Courriel

2. Report d'une affectation à laquelle le civiliste est convoqué ou d'une affectation obligatoire

Veuillez remplir la rubrique correspondant à votre cas (a ou b).

a. Affectation à laquelle le civiliste est convoqué

Du

Au

N° d'EA

Nom de l'EA

N° du cahier des charges

Nom du cahier des charges

Nouvelles dates de l'affectation

Du

au

☐

La convention d'affectation correspondante est annexée à la présente demande.

☐

J'enverrai la convention d'affectation d'ici au

b. Affectation obligatoire

☐

Première affectation de 26 / 54 jours de service

Concerne l'année civile

☐

Affectation longue

À accomplir d'ici au

☐

Affectation annuelle

Concerne l'année civile

L'affectation obligatoire sera rattrapée pendant la période

du

au

☐

La convention d'affectation correspondante est annexée à la présente demande.

☐

J'enverrai la convention d'affectation d'ici au

3. Études ou formation professionnelle au moment de l'affectation

Type de formation ou d'études

☐

apprentissage

☐

école supérieure (ES)

☐

Université / EPF

☐

deuxième formation

☐

haute école spécialisée

☐

autre

☐

examen professionnel ou examen
professionnel supérieur

☐

haute école pédagogique

Nom de l'établissement de formation

Domaine(s) d'études

Début

Fin prévue

Prochain diplôme☐ certificat de capacité☐ bachelor☐ autre☐ diplôme ou brevet fédéral☐ master☐ diplôme ES☐ PhD / doctorat

La formation est suivie

☐ à plein temps☐ à temps partiel _____ %**4. Motif du report de service souhaité**

Veuillez remplir la rubrique correspondant au motif que vous invoquez (a ou b).

a. Examens importants

(notamment lorsqu'il s'agit de reporter une affectation à laquelle vous avez déjà été convoqué)

Principaux examens considérés comme examens importants :

- examens finaux et examens de diplôme ;
- examens d'admission, préliminaires, intermédiaires ou semestriels dont la réussite conditionne directement le début ou la poursuite de la formation et qui ne peuvent pas être effectués à un autre moment.

Description précise de l'examen**Dates**

_____	du _____	au _____
_____	du _____	au _____
_____	du _____	au _____

Pourquoi les dates d'examen n'étaient-elles pas encore connues au moment de la convocation ; pourquoi n'a-t-il pas été possible d'en tenir compte dans la planification de l'affectation ?

b. Inconvénients insupportables à la suite de l'interruption des études ou de la formation (notamment lorsqu'il s'agit de reporter une affectation obligatoire)

- ☐ Les raisons de la demande sont présentées par écrit de manière détaillée en annexe, avec les réponses aux questions ci-dessous.

Quelles seraient les conséquences d'une interruption de vos études ou de votre formation en vue d'accomplir votre service civil ?

Quels seraient les inconvénients insupportables (au-delà d'une situation insatisfaisante) de ces conséquences ?

À quel moment au plus tôt sera-t-il possible d'interrompre vos études ou votre formation sans avoir à supporter les inconvénients mentionnés ci-dessus ?

6. Annexes

Les moyens de preuve suivants sont annexés à la présente demande :

- | | |
|---|--|
| ☐ attestation d'immatriculation / de formation | ☐ contrat d'apprentissage |
| ☐ inscription à l'examen / attestation d'examen | ☐ attestation de l'entreprise d'apprentissage |
| ☐ règlement d'études / d'examens | ☐ attestation de l'école professionnelle |
| ☐ plan d'études / plan de semestre / calendrier académique | |
| ☐ autres | |

7. Signature

Lieu, date

Signature du requérant